

IMPORTANT: Stages de rentrée seniors 2019

C'est désormais une habitude ancrée, nous vous invitons à un stage de rentrée qui regroupera le questionnaire de recyclage, le test physique (sauf pour les D5 et AD2) et des séances de travail en salle et sur le terrain. La participation est **obligatoire** pour l'ensemble des arbitres de D1 à D5 et stagiaires, et les assistants. Il est rappelé qu'un arbitre absent au stage, quelle qu'en soit la raison, ne sera pas désigné jusqu'au stage de rattrapage (prévu en octobre).

Quatre sessions sont organisées : deux le **samedi 7 septembre**, deux le **samedi 14 septembre**. Sur chacune de ces dates il y aura un site à l'ouest du département, un autre plus central ou à l'est. **Horaires 8h30 – 17h**. Lieux pressentis mais sous réserve : le 7 à Bethencourt sur mer et Camon, le 14 à Auxi le Château et Querrieu.

Nous vous invitons à nous faire connaître votre préférence de lieu et de date, afin que nous puissions constituer les effectifs pour chaque stage. Chaque session est ouverte à l'ensemble des catégories.

Si vous pouvez vous rendre uniformément à l'est ou à l'ouest d'Amiens, ou êtes disponible sans réserve sur les 2 dates, merci de le préciser, cela nous permettra d'avoir une certaine souplesse pour former des groupes équilibrés.

Un repas (à réserver à l'avance) sera proposé sur place, le District en assure en partie la charge mais le stagiaire devra régler la somme de 5€.

Infos sur le test physique

Pour les D1 et AD1, il permet de valider sa saison à ce niveau. Si le test n'est pas réussi le jour du stage, l'arbitre est rétrogradé d'une catégorie (pour les désignations) jusqu'au passage du rattrapage. S'il réussit au rattrapage, il reprend sa place et est désigné normalement. En cas d'échec au rattrapage, la rétrogradation est définitive.

Pour les arbitres ayant demandé à devenir assistant spécifique, la réussite du test, lors du stage ou au rattrapage, est obligatoire. En cas de non-réussite, la demande devient caduque et l'arbitre est réintégré dans la catégorie (D1 à D5) où son classement de la saison précédente l'aurait placé.

Pour les D2, D3, D4, seuls les arbitres ayant réussi le test, au stage ou au rattrapage, peuvent prétendre être promus en cours ou en fin de saison. Il n'y a pas d'autre pénalité pour un arbitre qui échoue.

Un **D1 ou D2** ne réussissant pas le test ne pourra être désigné à la touche en ligue.

Pas de test pour les D5 et AD2.

Rappel: test en 15s (effort) / 20s (récupération).

30 x 61 m pour les D1, D2, AD1 - 26 x 61m pour les D3 - 24 x 57 m pour les D4 et candidats assistants.

Infos sur le test écrit

40 questions vous sont envoyées par mail et mises en ligne sur le site du district. Vous devez les travailler, 12 d'entreelles donneront lieu à un QCM lors du stage de rentrée, noté sur 12. Vous aurez également un test vidéo de 16 situations, noté sur 8. Une note minimale sur 20 est définie pour chaque catégorie. L'arbitre n'obtenant pas la note minimale est rétrogradé d'une catégorie (pour les désignations) jusqu'au passage du rattrapage. S'il réussit au rattrapage, il reprend sa place et est désigné normalement. En cas d'échec au rattrapage, la rétrogradation devient définitive et l'arbitre est désigné, observé et classé dans la catégorie inférieure.

Les absents au stage et au rattrapage, et les D5 ayant échoué sont classés D6, non observés, désignés après tout le monde sur les matches qui restent, et quasiment jamais à la touche ni en coupe.

Les assistants D2 qui échouent restent dans la catégorie, mais ne seront pas désignés au dessus du championnat D2.

Les stagiaires n'ayant pas encore passé l'examen pratique sont assimilés à des D5 pour ce questionnaire, et doivent donc viser la note de 11/20.

Rappel des notes à obtenir

Les arbitres D1 devront avoir au minimum 15 / 20 Les D2, minimum 14 / 20

Les D3, minimum 13 / 20 Les D4, minimum 12 / 20 Les D5 et stagiaires seniors, minimum 11 / 20

Les assistants D1, minimum 15 / 20 Les assistants D2, minimum 12 / 20

Coupon à retourner au District

46 rue Jules Lefebvre 80000 Amiens

ou réponse à donner précisément par mail (y compris pour le repas) à <u>arbitres@somme.fff.fr</u>, avant le 20 août 2019.

M, Mme
Disponible uniquement le 7 septembre
➡ ☐ Bethencourt ☐ Camon ☐ pas de préférence de lieu
Disponible uniquement le 14 septembre
➡ □ Auxi □ Querrieu □ pas de préférence de lieu
Se rendra disponible le 7 ou le 14 septembre selon convocation
☼ □Pas de préférence pour le site □ Bethencourt/Auxi □ Camon/Querrieu
Demande qu'on lui réserve un repas et règlera 5 € le jour du stage Ne prendra pas le repas

Des convocations avec affectations par date et lieu seront envoyées par mail vers le 30 août.